

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240620-2024_030-AU

S²LO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

N°2024-030

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions,

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE AUX
ÉQUIPEMENTS POUR
LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE POUR LES
TRAVAUX DE GÉNIE
CIVIL POUR LE
DÉPLOIEMENT DE LA
FIBRE OPTIQUE POUR
POUR SUIVRE LE
DÉVELOPPEMENT DE
LA
VIDÉOPROTECTION -
VOIRIE

DECIDE

Art. 1^{er} : Il est décidé de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental 13, au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique, pour les travaux de génie civil pour le déploiement de la fibre optique pour poursuivre le développement de la vidéoprotection - Voirie : Thiers/Paul Émile Victor, Pauline de Simiane/Paul Émile Victor, Brossolette/Valcros, Mounine/RD8N.

Art. 2 : L'estimation globale de cette opération s'élevant à 30 766,40 euros hors taxes, le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Conseil Départemental Tx de Proximité	60 % Maxi	18 459,84 €
Commune	40 % Mini	12 306,56 €
TOTAL	100 %	30 766,40 €

Art. 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Bouc Bel Air, le 20 juin 2024



Richard MALLIÉ

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 26/07/2024